



Élections au Conseil d'Administration de la Fondation Mont-de-La Salle

Consignes pour le dépôt de candidature

L'assemblée générale annuelle 2025 vise, entre autres, à combler les postes suivants :

- Une personne élue par l'assemblée générale (Vice-Président pour un mandat de 2 ans)
- Une personne élue par l'assemblée générale (Trésorier pour un mandat de 2 ans)
- Deux personnes élues par l'assemblée générale (Administrateurs pour un mandat de 2 ans)
- Une personne élue par l'assemblée générale (Administrateur pour un mandat de 1 an)

Le formulaire de déclaration de mise en candidature doit être imprimé, complété et signé.

Les mises en candidature doivent être soumises par courriel à la Fondation Mont-de-La Salle fondation@fondationmdls.org

Les mises en candidature pour l'élection 2024 doivent être reçues au moins 5 jours avant la tenue de l'assemblée générale.